PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, REVERDY

Anne, HAUTIN Patrick

Absents excusés : LECLERC Nathalie, DERBIER Cédric, COUSIN Anne-Marie.

Mr MENIGON Jean-François a été élu secrétaire

<u>Délibération pour l' APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</u> 26/08/ 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 26 août 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de MARTIN Isabelle

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2024

Délibération pour attribution de subventions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes

- FSE COLLEGE DE SANCERRE 50 €
- MUSEE DE LA BORNE 50 €
- SECOURS POPULAIRE 100 €
- MOUVEMENT VIE LIBRE BOURGES (ADDICTIONS) 50 €
- Jeunes sapeurs pompiers pays val Sancerrois 100 €
- AFM TELETHON 50 €
- Ass le dos vert 360 €
- Association des amis de la bibliothèque du Cher 50 €

Occe azy: 160 €

occe neuvy montigny: 280 €

Délibération pour mettre en place convention entre la SAUR et la commune pour l'entretien des

bouches à incendie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal une convention avec la SAUR pour l'entretien des

bouches à incendie.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la

convention présentée et donne pouvoir à Madame Le Maire pour la signer.

Délibération pour l'achat d'une maison à La Tour

Après en avoir délibéré il est décidé de reporter cette décision à un prochain Conseil Municipal

(des éléments sont manquants afin de prendre une décision)

Délibération concernant l'avancement du projet Médiathèque

Après en avoir délibéré il est décidé de reporter cette décision à un prochain Conseil Municipal,

l'étude de faisabilité n'étant pas encore parvenue en Mairie.

Pour copie conforme,

Le Maire, LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance, MENIGON Jean-François